

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 081311

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

192437

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4583

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Miftah Mokhtari

Date de naissance : 1943

Adresse : JAMILAS

Rue 17 2^e 36

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHRAIBI Faïcel
Médecine Générale
Médecin du Travail-Echographie
Jamilas 7, Rue 14 N°82, Cité Djamaa
Casablanca 22 29 16 31

12 Janv 2014

Date de consultation :

Age : 1943

Nom et prénom du malade : Miftah Mokhtari

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 0580

Le : 29.1.2014

Signature de l'adhérent(e) :

Miftah Mokhtari

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 Janv 2025		1	200 dh	Dr. CHRAIBI Farida Médecin généraliste Spécialiste échographie 17 Rue 14 Novembre 82, Casablanca 0522291631

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE DOUNIA May Jammal 10.Bis Rue 45 Sébastien Casablanca Tél : 05 22 27 14 41 Ice : 003392426000073</p> <p>PHARMACIE DOUNIA la villa v Cite Diemaa 10.Bis Rue 45 Sébastien Casablanca Tél : 05 22 27 14 41 Ice : 003392426000073</p>	12/10/1184	<p>Montant de la Facture Ice : 003392426000073 14 41 10 00 10 00</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

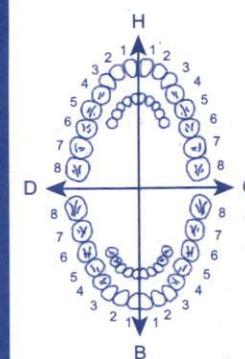
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



LE SCELLE ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

- Médecine Générale
- Médecin du Travail
- Echographie (Echodoppler Couleur)
- ECG



- الطب العام
- طب الشغل
- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca le 12/01/2024 الدار البيضاء في

Monsieur MIFTAHI MED	
132,00	1/ ACLAV 1g boîte de 16 1 sachet avant les repas matin et soir (43,00 x 2)
45,90	2/ ANGLOR 5mg 1 cp le matin pdt 2 mois (41,30 x 2)
240,00	3/ IXOR 20 mg x 2 1 cp le soir pdt 14 j
36,70	4/ TRIMEDAT sachet 1 sachet 3/j avant repas
623,20	5/ SEROPLEX 10 mg 1 cp le matin pdt 1 mois
100,80	6/ ANXIOL 6mg Cps bte 30 1/4 cp mid et 1/4 cp soir pdt 2 mois
LOT : 9482 PER : 05-24 P.P.V : 132DH00	
PPV: 43DH00 PER: 02/24 LOT: L843	
PPV: 43DH00 PER: 02/24 LOT: L843	
PPV: 41DH30 EXP: 06/2025 LOT: 33012 1	
PPV: 41DH30 EXP: 04/2025 LOT: 20019 1	
LOT : 4829 PER : 05 - 28 P.P.V : 45 DH 90	
LOT 221573 EXP 11/2024 PPV 36.70DH	

Dr. CHRAÏBI Faïcel
Médecine Générale
Médecin du Travail Echographie
Jamila 7, rue 14, Cité Djamaâa
Casablanca
Tél : 05 22 29 16 31

PHARMACE DOUNIA - SBTA
100,80 DH, 05 22 29 16 31
Tél : 05 22 29 16 31
Hely Jammila 14, Casablanca
Tél : 05 22 29 16 31

INPE: 092021765

Jamila 7, Rue 14 N° 82, Cité Djamaâa – Casablanca Tél : 05 22 29 16 31

جميلة 7 زنقة 14 رقم 82 قرية الجماعة - الدار البيضاء الهاتف : 05 22 29 16 31